

ne peuvent qu'avoir des conséquences néfastes sur l'opinion publique vis-à-vis de cette institution.

M. POULIOT: J'ai rarement entendu le député de Lake-Centre parler avec autant d'éloquence de la magistrature de notre pays. Il a parlé en termes émouvants de la justice et de son administration. A titre d'homme qui a été admis au barreau bien avant lui et qui cessera de pratiquer bien avant lui, son discours m'a profondément intéressé. Cela me faisait du bien de l'entendre. Il avait les accents du grand juriste français, d'Aguesseau, quand celui-ci prenait la parole à l'ouverture des tribunaux de Paris. Des discours d'un ton aussi élevé dénotent une grande culture et ne peuvent faire autrement que créer une forte impression chez ceux qui ont le bonheur de les entendre. Je ne me risquerai pas dans un concours de ce genre, car j'avoue tout de suite que je serais battu. Je ne possède pas le don d'éloquence. Je n'en ai aucune.

M. KNOWLES: L'honorable député est trop modeste.

M. POULIOT: Mais quand je pense au sujet qui nous occupe, je me demande si c'est la magistrature ou le tarif-marchandises ou les deux qui nous causent tout ce souci. J'ai ici la liste des juges retraités. Le premier est un homme qui s'est taillé une grande réputation comme juriste. Je veux parler de sir Lyman Duff. Mon honorable ami accepterait-il sir Lyman Duff comme président de la Commission des chemins de fer, si ce dernier convenait d'assumer cette charge? Il protesterait à son sujet, tout comme il a l'a fait antérieurement au sujet d'une enquête qu'a menée sir Lyman Duff. Il y a ensuite le juge Hyndman, pour lequel j'ai l'admiration et le respect le plus profonds. C'est un juge à sa retraite. Lorsque j'ai parlé au ministre de la Justice de juges à la retraite, qui réunissent les aptitudes physiques et mentales voulues, il a haussé les épaules. Mais il y a sur la liste un homme compétent dont je prendrai immédiatement la défense: je veux parler du colonel Cross, président de la Commission des chemins de fer. Parce que la décision de la commission n'a pas plu à certains députés, allons-nous modifier entièrement la composition de cette commission? Allons-nous y nommer un juge? Cette question a fourni à l'honorable député de Lake-Centre l'occasion de donner un petit coup de griffe au juge Davis, notre ambassadeur en Chine. C'est un homme que je connais bien et qui s'acquitte fort bien de ses fonctions. Je me demande combien de

Canadiens éminents consentiraient à quitter leur pays pour la Chine, dans les circonstances actuelles, et à emporter avec eux une habitation préfabriquée? C'est pire que le lit que le paralytique portait sur son dos. Quel est le député qui emporterait une habitation préfabriquée en Chine?

M. KNOWLES: Et un voyage de charbon.

M. POULIOT: Oui. Notre ambassadeur en Chine est un homme qui s'est imposé de grands sacrifices en vue de servir son pays.

M. HACKETT: L'honorable député est-il bien certain que l'honorable représentant de Lake-Centre a fait des observations préjudiciables à M. le juge Davis? Je l'ai écouté très attentivement et je ne me rappelle pas qu'il ait critiqué M. le juge Davis.

M. POULIOT: Je n'ai pas dit "préjudiciables;" je ne me suis pas servi de cette expression. J'ai dit "un petit coup de griffe." Je sais ce que j'ai dit et l'honorable représentant de Stanstead ferait mieux de m'écouter aussi attentivement qu'il écoute son collègue. Il apprendra beaucoup plus en m'écoutant qu'en écoutant l'honorable représentant de Lake-Centre.

M. MACDONNELL (Muskoka-Ontario): L'honorable député ne pense-t-il pas que les mots "petit coup de griffe" impliquent une certaine critique?

M. POULIOT: Je suis certain que l'honorable représentant de Lake-Centre ne voulait aucunement critiquer lorsqu'il a formulé ces observations. Aux purs tout est pur.

M. DIEFENBAKER: Est-ce un témoignage d'estime personnel de la part de mon honorable ami?

M. POULIOT: C'est un témoignage d'estime à l'adresse de l'honorable député; c'est un hommage que je lui rends. Je demanderai à l'honorable représentant de Stanstead, homme fort estimable et grand Canadien, ainsi qu'à l'honorable représentant de Lake-Centre, ce Canadien fort doué que j'admire beaucoup, bien que je ne partage aucunement ses idées, je leur demanderai, dis-je, ce qu'ils auraient aimé que la Commission des transports fasse au sujet du tarif-marchandises. Sont-ils satisfaits de la décision rendue par cet organisme? Ils ne le sont probablement pas; personne ne l'est. Pourquoi? Parce que la Commission n'a pas fait le travail qu'elle aurait dû faire, c'est-à-dire établir une comparaison entre les taux de transport en vigueur dans les différentes parties du pays et éliminer toutes les inégalités de traitement.